

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière extraordinaire du lundi 7 octobre 2022



gironde.fr



 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT

Sommaire

Ce lundi 7 octobre 2021, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour voter un vœu sur les incendies.

- ▶ retour sur la mobilisation du Département pendant les incendies
- ▶ plan départemental de sauvegarde
- ▶ vœu voté par les conseillers départementaux
- ▶ diagramme reprenant la chronologie des interventions des pompiers durant l'été 2022

Cette séance plénière a été suivie d'une commission permanente dans laquelle 74,4 millions d'euros ont été attribués, dont les délibérations suivantes :

- ▶ soutien du Département à la forêt
- ▶ soutien agriculteurs ayant subi grêle et incendies
- ▶ services civiques pour les droits des enfants, JADE

Retour sur la mobilisation du Département pendant les incendies

70 880

REPAS POUR LES BÉNÉVOLES ET
POMPIERS

8 105

NUITÉES

300

AGENTS ET ÉLUS MOBILISÉS

Dès le début de ces incendies hors normes, le Département a apporté son soutien à ceux qui en avaient le plus besoin, les évacués, les sinistrés et les acteurs engagés sur le théâtre du feu. Il a alors contribué à la solidarité en lien avec les communes, intercommunalités, associations, et services de l'Etat pour notamment préparer des repas et les livrer, trouver des solutions d'hébergements, organiser des accueils psychologiques, informer les Girondines et Girondins, et sécuriser les routes et abords des incendies.

Comment s'est traduit ce soutien ?

- ▶ 70 880 repas pris en charge (préparés et livrés) par le Département depuis le mois de juillet, pour toutes les personnes engagées sur les feux, les bénévoles et les évacuées.
- ▶ Les collèges Toulouse Lautrec de Langon et Henri Dheurle de La Teste ont rouvert pendant l'été pour cuisiner et servir des repas.
- ▶ Le domaine départemental d'Hostens, touché par le premier incendie, s'est adapté et transformé en quelques jours, grâce aux services départementaux, saisonniers et bénévoles, pour devenir une véritable base opérationnelle, d'hébergement, de restauration et de solidarité.
- ▶ 8105 nuitées pour les sapeurs-pompiers accueillis

300 agents et élu.e.s du Département ont été mobilisés pour :

- ▶ soutenir les communes en apportant notamment un soutien logistique et participer à l'accueil des sinistrés (ouverture du collège Toulouse Lautrec de Langon, avec la participation des équipes de CAP33)
- ▶ participer en appui de l'ARS aux évacuations des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Villandraut, du Pyla-sur-Mer et de Saint Symphorien
- ▶ recevoir et orienter dans les cellules psychologiques présentes dans les communes touchées par les incendies
- ▶ accompagner les assistant.e.s maternel.le.s et établissements d'accueil du jeune enfant évacués pour la poursuite d'activité et d'accueil
- ▶ organiser une aide juridique en partenariat avec le Barreau de Bordeaux
- ▶ surveiller et sécuriser les routes départementales et prévenir des risques d'accidents
- ▶ aider à l'entretien des véhicules des sapeurs-pompiers
- ▶ opérer des rotations supplémentaires des bacs girondins pour faire passer les colonnes de renfort de sapeur-pompiers

Création d'un plan départemental de sauvegarde

Jean-Luc Gleyze a annoncé en introduction de la séance la création d'un Plan Départemental de Sauvegarde (PDS), véritable guide pratique de l'action/organisation départementale en temps de crise, une expérimentation inédite en France à l'échelle des départements.

Il viendra étendre et actualiser le socle que constitue déjà le Programme Départemental des Risques pour prendre en compte les nouvelles réalités des risques et que chacun.e se l'approprie largement.

Il sera la réponse directe à une demande des maires qui ont manifesté leur besoin d'avoir un interlocuteur de proximité avec lequel notamment articuler et développer leur Plan Communal de Sauvegarde. Tout en ayant vocation à s'intégrer dans les dispositifs nationaux préexistant afin que le Département anticipe et participe mieux à l'organisation et l'action de la sécurité civile, en collaboration avec la préfecture.

Ce Plan est un des volets opérationnels de la stratégie de résilience girondine, dans lequel il viendra s'insérer.

Cette stratégie fait suite aux travaux sur la résilience que nous menons depuis des années, et manifeste notre prise en considération que la Gironde est un laboratoire des risques : canicule, sécheresse et donc conditions favorables aux départs d'incendies, tempêtes, grêle, gel, inondation, érosion côtière et montée du niveau de la mer.

Une mission sur la résilience forestière girondine

Une mission a donc été confiée à Pascale Got (volet environnemental), aux côtés de Corinne Martinez (volet résilience) et de Stéphane Le Bot (volet économique, en lien avec la Région). Cette mission tracera une ligne directrice concernant l'acculturation aux risques, à la prévention, à la gestion environnementale et aux moyens d'intervention en milieu forestier.

Cette mission se fera en transversalité en tenant compte de la transition écologique, des usages du Domaine d'Hostens, notamment de loisir, de la jeunesse dans le cadre de l'éducation à l'environnement et du tourisme.

Vœu du Conseil Départemental de la Gironde suite à l'expérience des incendies

Il y aura un avant et un après l'été 2022. Plus de 30 000 hectares de forêts girondines ont été ravagés par les incendies. Ils ont jeté une lumière crue sur l'actualité brûlante du péril environnemental qui nous concerne toutes et tous. Cette expérience douloureuse est l'une des manifestations des effets du dérèglement climatique sur notre territoire : épisodes caniculaires plus fréquents, taux d'hygrométrie très bas, sécheresse de la végétation, vents instables. Cumulés, ils produisent des conditions propices à des feux dont la rapidité et l'intensité leur ont donné une ampleur hors norme.

En Gironde, ce risque est plus fort encore : en effet, nous sommes le département le plus exposé aux risques de départs de feux en France, avec une moyenne de 600 feux par an (selon le bureau d'étude ARISTOT).

Cela nous appelle à une mobilisation massive, à la mesure de ces incendies, mais aussi des bouleversements environnementaux futurs, pour la protection des Girondines, des Girondins et de leurs biens. En conséquence, nous devons nous questionner sur l'adaptation de notre massif et lancer les chantiers de l'après-feu.

Aussi, les élu.e.s du Conseil Départemental de la Gironde souhaitent dès à présent :

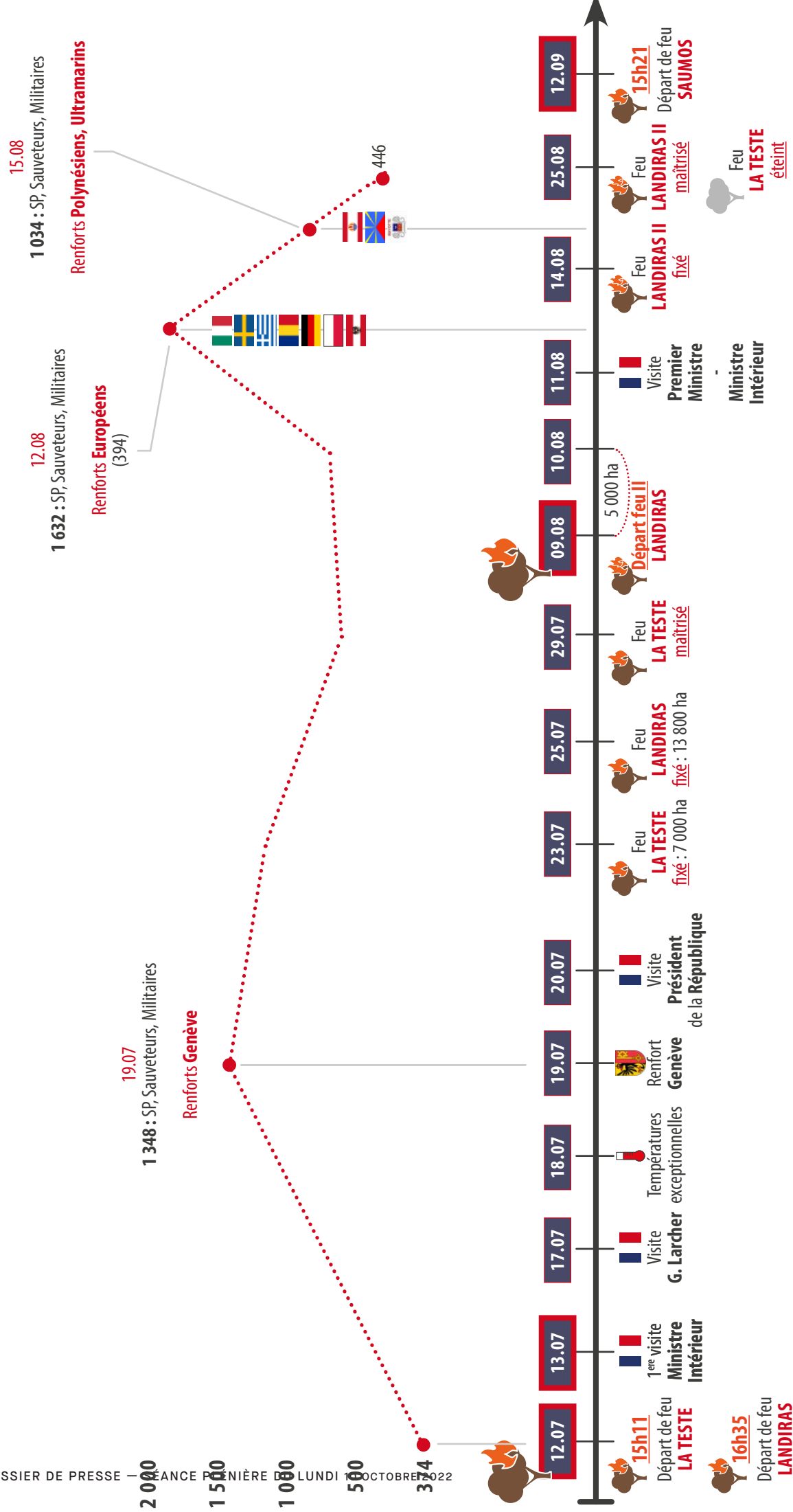
- ▶ Affirmer le soutien inconditionnel du Département envers le SDIS, ses troupes et son commandement qui ont combattu avec courage et dévouement ces incendies historiques
- ▶ Assurer le SDIS de son engagement financier dans l'urgence, mais aussi de façon pérenne pour consolider ses moyens opérationnels ;
- ▶ Appeler les communes et communautés de communes de Gironde à la solidarité, ainsi que l'Etat, fortement dans l'urgence, et qui sera appelé à conforter, à l'avenir, les moyens de lutte contre les incendies ;
- ▶ Mettre à profit les retours d'expériences et éléments d'analyse des différents rapports rendus ou en cours : Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers (FNSP), Sénat, mission interministérielle, et bien entendu celui de la mission-flash de Départements de France (DF)
- ▶ Solliciter dès aujourd'hui le pré-positionnement à l'été 2023 de moyens aériens lorsque les conditions climatiques annoncent un risque incendie majeur
- ▶ Lancer une mission départementale de réflexion sur les forêts Girondines confiée à Pascale Got, afin de tracer une ligne directrice concernant l'acculturation aux risques, la prévention, la gestion environnementale et moyens d'intervention en milieu forestier. Cette mission devra s'articuler avec le groupe Bois-Forêt mis en place par l'Etat.
- ▶ Poser le cadre d'un projet d'avenir autour du domaine d'Hostens, avec la constitution d'un comité d'élu.e.s, d'un comité scientifique et d'un comité citoyen d'usagers dont les agent.e.s du Domaine seront partie intégrante ;
- ▶ Elaborer une Stratégie de Résilience Girondine, notamment avec un Plan Départemental de Sauvegarde (PDS), véritable guide pratique de l'action/organisation départementale en temps de crise, à la fois complément et prolongation de notre Programme Départemental des Risques, mais aussi des Plans de Sauvegarde Communaux et Intercommunaux ;
- ▶ Proposer à Madame la Préfète de réunir les Etats-Généraux du massif des Landes de Gascogne, sollicités par les Présidentes et Présidents des Départements des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Gironde, et lui demander de bien vouloir accepter à cette occasion de se saisir de la totalité de la chaîne de valeur forestière et de ses problématiques : foncier, urbanisme, replantation, aménagement forestier et anticipation du risque incendie, moyens aériens et terrestres de luttas, surveillance du feu, coordination des partenaires...
- ▶

Ces engagements concrets ont pour vocation d'anticiper et prévenir d'une part ; de s'adapter et agir d'autre part, en vue de protéger les Girondines, les Girondins et la Gironde.

HISTORIQUE SAISON FEUX DE FORÊT

(La Teste, Landiras & Saumos)

DOSSIER DE PRESSE — FRANCE PREMIÈRE DUNDI 10 OCTOBRE 2022



- 614 feux de forêt au 10.10.2022
- 12-07 > 31-08 : 18 985 opérations toutes familles confondues

Le Département au chevet de la forêt

232 967

HA DE FORÊT CERTIFIÉS

Depuis plusieurs années, le Département soutient différents dispositifs pour améliorer la gestion de la forêt girondine.

Aide à la gestion durable des forêts

Le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est une certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts.

Le département de la Gironde, propriétaire de 1 500 hectares de forêts gérées par l'Office National des Forêts et certifiées PEFC, renouvelle tous les 5 ans son adhésion à PEFC.

En Gironde, 2062 propriétaires ont certifié 232 967 ha de forêt. 101 entreprises sont certifiées PEFC.

PEFC Nouvelle Aquitaine sollicite ainsi pour la deuxième année le Département de la Gironde pour augmenter le nombre de propriétés et d'entreprises certifiées, aux côtés de la Région et des Conseils départementaux des Landes et du Lot et Garonne.

Le Département accompagne l'association PEFC Nouvelle Aquitaine à hauteur de 10 000 euros en 2022, un soutien amené à évoluer au regard des incendies qui ont ravagé la forêt des Landes de Gascogne cet été.

Aide départementale à la Caisse de Prévoyance et de Protection des Forêts du Sud-Ouest - Année 2022

La Caisse Phyto Forêt du Sud-Ouest est une association qui fonctionne en partenariat avec les structures forestières existantes, 12 organismes sont adhérents.

Cette association agit en matière de risques phytosanitaires avec 3 missions principales :

- ▶ la surveillance du massif,
- ▶ la recherche pour limiter les risques phytosanitaires,
- ▶ la communication/ information.

Depuis 2015, la Caisse organise une surveillance des foyers de mortalité de pin maritime dans le massif des Landes de Gascogne. Au regard de l'intérêt de cette action pour la préservation du massif forestier et au titre des politiques globales du risque et de lutte contre le changement climatique et notamment au vu des risques sanitaires (scolytes) accrus suite aux incendies de l'été 2022, le Département soutient la Caisse Phyto Forêt à hauteur de 8 000 euros en 2022, sur la 8ème année de ce programme.

Aide de solidarité aux agriculteurs touchés par la grêle ou les incendies

49

AGRICULTEURS CONCERNÉS

120 000 €

**POUR LES AGRICULTEURS
TOUCHÉS PAR LA GRÊLE ET
LES INCENDIES**

La Gironde a été touchée par 5 épisodes de grêle entre le 15 mai et le 23 juin, dont l'orage particulièrement destructeur du 20 juin 2022 qui a lourdement détruit à la fois des biens matériels et les productions en zones agricoles. Les incendies de l'été se sont ajoutés à ces difficultés.

La Chambre d'Agriculture a recensé les dégâts et établi les relevés de terrain pour cartographier les pertes en viticulture. De nombreuses cultures ont été touchées : maraîchage, fourrage, vigne, forêt, céréales, légumes de plein champ, vergers. Certains maraîchers ont été particulièrement impactés (serres détruites, récoltes abîmées, avec nécessité de replanter rapidement).

C'est pourquoi les conseillères et conseillers départementaux ont décidé d'attribuer 120 000€ à :

- ▶ 45 éleveurs et maraîchers victimes de la grêle, afin de les aider à trouver des solutions leur permettant d'assurer l'alimentation de leur troupeau en évitant ainsi la décapitalisation du cheptel ; réaliser les travaux d'urgence pour déblayer les installations détruites et relancer une production de fin de saison
 - ▶ 4 agriculteurs victimes des incendies sur Landiras, Cabanac et Villagrains et Salaunes.
-

Mise en place d'un service civique pour les droits des enfants, JADE

Le Département met en place un partenariat avec la Défenseure des Droits permettant pour cette première année expérimentale de mettre en place une équipe de 4 jeunes volontaires consacrés à la promotion des droits des enfants.

Le projet JADE – Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants – dispositif construit par Claire Hédon, la défenseure des Droits, permet de former de jeunes volontaires en service civique pour sensibiliser collégiennes et collégiens, ainsi que les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, afin d'apporter des « connaissances permettant aux enfants de s'exprimer sur leurs droits » ; de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis par la CIDE ; de sensibiliser les jeunes à la non-discrimination et à la promotion de l'égalité.

Croisant les compétences et engagements du Département, le programme JADE viendrait compléter qualitativement les dispositifs départementaux déjà mis en place sur ces enjeux. En effet, le dispositif JADE est une mission riche dont les volontaires peuvent tirer un certain nombre d'enseignements et de compétences pour leur parcours d'engagement, de citoyen et professionnel.

Les 155 heures de formation dispensées durant les mois de mission des volontaires en font une mission riche en termes d'apprentissage et de qualité des intervenants. Les jeunes y bénéficient de modules de renforcement :

- ▶ citoyen : les agents de la Défenseure des Droits, font découvrir « le rôle, le fonctionnement et les missions du Défenseur des droits »
- ▶ juridique : les juristes de l'institution organisent des études de cas pratiques autour de situations réelles pour que les jeunes soient en mesure d'appréhender au mieux les contours des différentes compétences institutionnelles.
- ▶ protection de l'enfance : différents temps de formation sont animés par des professionnels de la protection de l'enfance (juge des enfants, psychologue, services de l'Éducation nationale, professionnels de l'ASE, le 119, e-Enfance, le 3020) pour outiller les jeunes avec les connaissances nécessaires à leur mission
- ▶ animation : une semaine entière est consacrée à la prise de parole en public, à la formation aux techniques d'animation, à l'appropriation du catalogue d'animations, à la gestion de groupe et à la découverte d'Éducadroit.

Repère sur le service civique

Le Service Civique a permis à plus de 600 000 jeunes de s'engager depuis mars 2022. Le dispositif s'adresse à tous les jeunes, de 16 à 25 ans, diplômés ou non.

Depuis 2016, le Département accueille, dans ses différentes directions, des volontaires en Service civique afin de favoriser l'engagement, la participation et l'implication des jeunes dans la société. Depuis 5 ans, 95 jeunes volontaires ont effectué leur service civique au Département, au cours de l'une des 22 missions proposées par 15 directions départementales.

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
06 18 18 22 44

Anne-Gaëlle McNab
06 28 20 65 31

Delphine Caszalot
06 01 11 07 39

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde